



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 157-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.207

Déposée le : 15.06.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL) (porte-parole)
Eigenmann (Bern, Le Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -

Préaffranchir les enveloppes de vote

Dans le canton de Berne, les communes sont libres d'envoyer ou non à leurs citoyennes et citoyens des enveloppes préaffranchies pour le retour des bulletins de vote. Cependant, on ne sait pas comment les communes qui ne fournissent pas d'enveloppes préaffranchies gèrent la situation lorsque la Poste leur remet une enveloppe non affranchie.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelles communes bernoises les enveloppes de vote et d'élection sont-elles préaffranchies ?
2. Dans les communes qui ne pratiquent pas l'affranchissement préalable, il arrive que des bulletins de vote ou d'élection remplis soient renvoyés à la commune dans une enveloppe non affranchie. Quelles sont les directives concernant le traitement de tels bulletins par ces communes ? Doivent-elles les détruire, les déclarer non valables ou les déclarer valables malgré l'absence d'affranchissement ?
3. Quelle est l'incidence du préaffranchissement des enveloppes de vote et d'élection sur le taux de participation aux élections et aux votations ?
4. Quels sont les frais de port pour le renvoi de l'enveloppe de vote et d'élection lorsque l'électrice ou l'électeur s'en acquitte elle-même ou lui-même ? À combien s'élèvent les frais de port par enveloppe lorsque la commune fait préaffranchir les enveloppes ?
5. Est-il judicieux, du point de vue économique, que les électrices et électeurs parcourent de longues distances pour remettre en personne leur enveloppe de vote à la commune afin d'éviter les frais de port ? Tout bien considéré, ne serait-il pas préférable que les frais de port pour le renvoi soient systématiquement pris en charge par la commune ou le canton ?

6. À combien s'élèveraient les coûts annuels du préaffranchissement de toutes les enveloppes de vote et d'élection dans le canton de Berne (à l'exception des enveloppes concernant exclusivement des élections ou des objets communaux) ?

Destinataire

– Grand Conseil